CABINET RÉGNIÉ & ASSOCIÉS

Audit Conseil

Avenue Thomas Edison – BP 50035- Téléport 4 - Futuropolis 6
86361 CHASSENEUIL DU POITOU CEDEX
Tél. : 05 49 88 02 17
E-mail : audit@cabinetregnie.fr

Pierre-Antoine RÉGNIÉ
Expert-comptable
Commissaire aux comptes

ASSOCIATION BTP CFA POITOU-CHARENTES

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE DU 01/01/2020 AU 31/12/2020

S.A.R.L. au capital de 187 520 € - T.V.A. intracommunautaire FR63 378 866 206
N° SIRET : 378 866 206 00030 – RCS POITIERS
Société d'Expertise Comptable et Commissaire aux Comptes
Tableau de l'Ordre et Compagnie Cour d'appel de Poitiers

ASSOCIATION BTP CFA POITOU-CHARENTES

Siège social : 5 rue Chantejeau

86280 SAINT BENOIT

Association Loi 1901

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2020

Aux membres du conseil d'administration réunis en assemblée générale ordinaire,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association BTP CFA POITOU-CHARENTES relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants :

- Les rubriques 2.2 et 2.4, page 12 de l'annexe comptable, présentent le changement de méthode et une dérogation concernant l'application du nouveau règlement 2018-06. La dérogation concerne la présentation des amortissements des subventions d'investissements reçues du CCCA-BTP avant le 01/01/2020.
- L'association fait application de la méthode de préférence du plan comptable général : l'annexe des comptes annuels intègre une information sur les indemnités de retraite.
  « Les indemnités de fin de carrière sont provisionnées en totalité sur chaque CFA dans la mesure où la réforme de financement de l'apprentissage les a replacé en position d'assumer cette charge. »

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entités, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Nous avons notamment analysé :

- Les options retenues dans le choix des méthodes comptables ou dans leurs modalités de mise en œuvre.
  A ce titre, nos travaux ont porté sur :
  - les règles spécifiques à votre secteur d'activité concernant l'amortissement des investissements et des subventions qui s'y rapportent.
  - La comptabilisation des subventions de fonctionnement.
  - La comptabilisation de la provision pour indemnités retraites.

  Nous avons validé la conformité des méthodes utilisées avec les règles du plan comptable général et associatif, y compris le règlement ANC n°2018-06, ainsi que de vos obligations spécifiques et conventionnelles.

- Les estimations comptables importantes.
  Les indemnités retraites sont exposées page 29 de l'annexe comptable.
  Nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations.

- La présentation d'ensemble des comptes annuels.
  Nos travaux ont consisté à vérifier que les états de synthèse et l'annexe des comptes annuels donnent une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte d'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activités et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration de l'Organe Gestionnaire BTP CFA POITOU-CHARENTES sur présentation de votre Trésorier conformément à l'article 20 des statuts.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Chasseneuil - Futuroscope,
Le 13 mars 2021

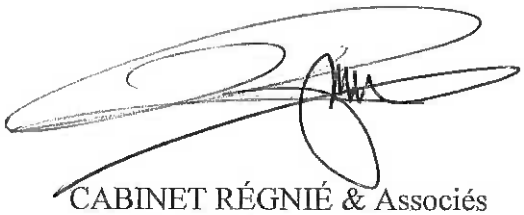

CABINET RÉGNIÉ & Associés
P.A. RÉGNIÉ
Commissaire aux Comptes

Comptes annuels

Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciation	Net au 31/12/2020	Net au 31/12/2019
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Concessions, licences, logiciels, droits et valeurs similaires	*239 940*	*226 998*	*12 942*	*20 060*
Immobilisations corporelles				
Terrains	*276 651*	*124 520*	*152 131*	*159 964*
Constructions	*35 712 339*	*12 506 379*	*23 205 961*	*24 310 002*
Installations techniques, matériels et outillages industriels	*6 822 065*	*5 165 242*	*1 656 823*	*1 958 955*
Autres immobilisations corporelles	*1 514 544*	*974 549*	*539 995*	*502 229*
Immobilisations corporelles en cours	*90 770*		*90 770*	*143 853*
Immobilisations financières				
Autres immobilisations financières	*19 801*		*19 801*	*20 699*
Total I	**44 676 110**	**18 997 687**	**25 678 423**	**27 115 763**
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements	*75 708*		*75 708*	*81 793*
Avances et acomptes versés sur commandes				*18 677*
Créances				
Créances usagers et comptes rattachés	*3 055 642*	*14 199*	*3 041 443*	*570 617*
Autres créances	*5 188 390*		*5 188 390*	*6 782 196*
Autres postes de l'actif circulant				
Valeurs mobilières de placement	*149 811*		*149 811*	*149 413*
Disponibilités	*3 792 270*		*3 792 270*	*1 511 350*
Charges constatés d'avance	*26 636*		*26 636*	*39 259*
Total II	**12 288 458**	**14 199**	**12 274 259**	**9 153 305**
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	**56 964 569**	**19 011 887**	**37 952 682**	**36 269 068**
Legs nets à réaliser :				
acceptés par les organes statutairements compétents				
autorisés par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à vendre :				

Bilan passif

	au 31/12/2020	au 31/12/2019
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres avec droit de reprise		
Réserves		
Réserves pour projets de l'entité	*53 032*	*53 031*
Report à nouveau	804 701	112 804
Excédent ou déficit de l'exercice	**3 320 338**	**691 898**
Situation nette (sous-total)	**4 178 071**	**857 733**
Subventions d'investissement	25 606 263	27 065 217
Total I	**29 784 335**	**27 922 950**
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds dédiés	74 257	73 929
Total II	**74 257**	**73 929**
PROVISIONS		
Provisions pour charges	1 015 990	1 006 206
Total III	**1 015 990**	**1 006 206**
DETTES		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	18	
Emprunts et dettes financières diverses	50	50
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	462 497	544 952
Dettes fiscales et sociales	2 392 814	5 960 979
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	156 619	170 340
Autres dettes	80 752	41 137
Produits constatés d'avance	3 985 350	548 525
Total IV	**7 078 100**	**7 265 983**
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	**37 952 682**	**36 269 068**
(1) Dont à plus d'un an (a)		
Dont à moins d'un an (a)	7 078 100	
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	18	
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Compte de résultat

	Exercice N 31/12/2020	Exercice N-1 31/12/2019
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Ventes de biens et de services		
Ventes de prestations de services	*10 672 868*	*991 348*
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	*698 889*	*8 300 404*
Contributions financières	*267 841*	
Reprises sur amort., dépréciations, provisions et transferts de charges	92 779	102 850
Utilisation des fonds dédiés	39 166	30 121
Autres produits	29 566	61 676
Total I	**11 801 109**	**9 486 398**
CHARGES D'EXPLOITATION		
Autres achats et charges externes	2 011 174	2 566 700
Impôts, taxes et versements assimilés	345 742	331 622
Salaires et traitements	4 356 259	4 115 803
Charges sociales	1 680 189	1 574 467
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	1 997 457	1 930 742
Reports en fonds dédiés	39 495	33 973
Autres charges	9 561	25 914
Total II	**10 439 877**	**10 579 221**
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	**1 361 233**	**-1 092 822**
PRODUITS FINANCIERS		
Autres intérêts et produits assimilés	4 093	4 414
Total III	**4 093**	**4 414**
CHARGES FINANCIERES		
2. RESULTAT FINANCIER (III-IV)	**4 093**	**4 414**

Compte de résultat

	Exercice N 31/12/2020	Exercice N-1 31/12/2019
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)	**1 365 325**	**-1 088 408**
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	39 704	5 940
Sur opérations en capital	1 000	4 500
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	1 937 062	1 863 555
Total V	**1 977 766**	**1 873 995**
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	14 492	92 641
Sur opérations en capital	7 288	
Total VI	**21 780**	**92 641**
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	**1 955 986**	**1 781 355**
Impôts sur les bénéfices (VIII)	**973**	**1 048**
Total des produits (I+III+V)	**13 782 968**	**11 364 807**
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	**10 462 629**	**10 672 909**
EXCEDENT OU DEFICIT	**3 320 338**	**691 898**

Annexe

Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020, sont caractérisés par les données suivantes :

-	Total du bilan	37 952 682 €
-	Total du compte de résultat	13 782 968 €
-	Résultat de l'exercice *(Excédent)*	3 320 338 €

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les informations présentées sont celles ayant une importance significative et qui sont nécessaires à l'obtention de l'image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'association.

1 PRÉSENTATION DE L'ENTITÉ ET DE SES ACTIVITÉS

1.1 Présentation de l'entité

BTP CFA Poitou-Charentes, association régionale coordinatrice, a pour mission de mettre en oeuvre :

- La formation professionnelle initiale en apprentissage et en alternance auprès des 1 601 apprenti(e)s qu'elle accueille au sein de ses 3 CFA du Bâtiment et des Travaux Publics, à Chasseneuil-sur-Bonnieure, Saintes et Saint Benoit où sont proposées 6 formations diplômantes, du CAP à la licence, préparant à 27 métiers.

- La formation continue à destination des salariés d'entreprise et des demandeurs d'emploi.

La loi « avenir professionnel » de septembre 2018 constitue une transformation profonde des CFA avec la désignation de nouvelles missions :

- L'accompagnement des candidats à l'apprentissage y compris en situation de handicap, souhaitant s'orienter ou se réorienter par la voie de l'apprentissage ;
- Permettre aux apprentis en rupture de contrat la poursuite de leur formation pendant 6 mois tous en les accompagnant dans la recherche d'un nouvel employeur ;
- Faciliter l'intégration de personnes en situation de handicap via la désignation d'un référent handicap ;
- Encourager la mobilité nationale et internationale des apprentis avec la désignation d'un référent mobilité.

Mais également avec :

- La libération de l'offre de formation
- La formalisation des contrats d'apprentissage
- Les entrées et sorties permanentes de formation
- La prise en compte des acquis pour réduire la durée de la formation
- La formation à distance

Pour répondre à ses nouvelles missions, l'association a dû se doter, au sein de chaque CFA, de conseiller en insertion au sein de chaque CFA et de formateurs en Français langue étrangère pour l'accompagnement du public migrant.

1.2 Faits significatifs

- Impacts de la crise sanitaire COVID-19

Les CFA ont arrêté leur activité et l'accueil des apprenants du 17 mars au 24 mai.

La continuité des apprentissages a été mise en place permettant de proposer des modules de formation à distance à l'ensemble des apprentis jusqu'à leur retour sur site selon des modalités sanitaires renforcées.

Lors du second confinement, les enseignements se sont poursuivis en présentiel pour l'ensemble des apprenants.

- Réforme du financement des CFA

La loi du 5 septembre 2018 a ouvert le champ des CFA en permettant à tout dispensateur de formation déclaré, de mettre en œuvre des actions d'apprentissage.

Depuis le 1er janvier 2020, le financement des CFA a évolué : il se fait désormais au contrat et n'est plus assuré par les régions mais par les opérateurs de compétences (OPCO). Chaque contrat génère à minima 8 factures (acomptes formation, 1er équipement, forfaits restauration et hébergement) ; ce surcroît de tâches a poussé à étoffer l'organisation de l'association pour la réalisation de la facturation.

A la sortie du premier confinement, la Région Nouvelle-Aquitaine a souhaité soutenir l'apprentissage pour favoriser l'insertion professionnelle des jeunes et répondre aux besoins de compétences des entreprises ce qui s'est traduit pour les CFA par :

- L'obtention du label régional « l'apprentissage en Nouvelle-Aquitaine »
- Un soutien financier au titre de la carte contractuelle des formations par apprentissage
- Le co financement des investissements (rénovation de la restauration de BTP CFA 17, maintien du niveau d'équipement des plateaux techniques).

2 RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

2.1 Principes comptables

Les comptes annuels de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément au plan comptable général, règlement 2014-03 et suivants de l'Autorité des Normes Comptables, en tenant compte du règlement ANC n°2018-06 relatif aux personnes morales de droit privé à but non lucratif tenus d'établir des comptes annuels.

Règles et méthodes comptables

2.2 Dérogations aux principes comptables

Le CCCA-BTP, financeur historique de l'association, est une association à gouvernance paritaire. Selon l'ANC 2018-06 seuls les fonds alloués par les autorités administratives peuvent recevoir le qualificatif de subvention. Dès lors les sommes perçus de CCCA-BTP constituent des contributions financières à classer comme telles au compte de résultat et à reporter en fonds dédiés si les montants reçus viennent financer des investissements, les fonds dédiés étant alors repris au rythme de l'amortissement du bien financé. Depuis l'origine le CCCA-BTP est venu co-financer, avec la Région notamment, des investissements réalisés dans les CFA. Dès lors il conviendrait de transférer en fonds dédiés la part non encore amortie des « subventions d'investissement » octroyées par CCCA-BTP et inscrite en compte 13 au 01.01.2020. Il s'avère néanmoins qu'il n'est pas possible de faire de façon précise le rattachement des sommes comptabilisées au compte unique 139100 Subventions d'équipement inscrites au compte de résultat avec les financements des différents financeurs dont CCCA-BTP. Dès lors il a été décidé de déroger sur ce point à l'ANC 2018-06 en laissant en comptes 1318 les financements déjà octroyés par CCCA-BTP.

2.3 Evènements postérieurs à la clôture

NEANT

2.4 Changements de méthodes comptables

L'application pour la première fois du règlement 2018-06 n'a entrainé aucun changement de règle de comptabilisation. Les seuls changements concernent la présentation du bilan, du compte de résultat et l'ajout d'informations dans la présente annexe.

Compte tenu de la dérogation aux principes comptables de l'ANC 2018-06 évoquée ci-dessus seules les sommes allouées par le CCCA-BTP pour l'exploitation 2020 ont fait l'objet d'un reclassement en contributions financières au lieu de subventions sur l'exercice 2019 d'où changement de ligne du compte de résultat en 2020 et 2019.

Selon la règlementation la colonne de l'exercice 2019 du bilan et du compte de résultat établis au titre de l'exercice 2020 doit être présentée selon le règlement CRC n°99-01 alors que la colonne 2020 est présentée selon le règlement ANC n°2018-06. Cela conduit à une présentation du bilan et du compte de résultat de l'exercice 2020 selon deux règlements comptables ce que ne permet pas le logiciel utilisé, l'année 2019 ayant été établie, au niveau présentation, selon l'ANC 2018-06. Afin de respecter la règlementation imposant cette différenciation figurent en annexe page 15, 16 et 17 un bilan et un compte de résultat établis selon le règlement ANC 2018-06 pour 2020 et selon le règlement CRC n°99-01 pour 2019.

2.5 *Principales méthodes utilisées*

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Agrégation des comptes annuels

Chacun des CFA dispose d'une comptabilité propre conformément à l'article R6233-2 du Code du travail. Il est également tenue une comptabilité distincte pour l'organisme gestionnaire (OG) qui abrite en cours d'année les charges et produits de gestion communs aux trois CFA. En fin d'année, ces charges et produits communs sont déversés dans chacun des CFA selon une clé de répartition proportionnelle aux effectifs de chaque CFA à l'exception de certaines charges spécifiques.
Afin d'obtenir les comptes annuels de l'association BTP CFA Poitou-Charentes une sommation des différentes comptabilités a été effectuée. Les opérations internes à l'association sont éliminées. Il s'agit des créances et des dettes figurant dans les comptes de liaison, des charges et produits des services communs abrités par l'OG refacturés à chacun des CFA de façon proportionnelle aux effectifs à l'exception de certaines charges spécifiques.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif en fonction de leur durée d'usage dans la mesure où les seuils prévus par l'avis 2005-D du 1er juin 2005 du CNC ne sont pas atteints.

- Logiciels 3 ans
- Gros oeuvre 50 ans
- Agencements et aménagements des constructions de 25 à 30 ans
- Matériel et outillage pédagogiques de 3 à 15 ans
- Mobilier pédagogique de 7 à 15 ans
- Autres matériel et outillage pédagogiques de 1 à 10 ans
- Installations générales de 7 à 48 ans
- Matériel de transport 5 ans
- Matériel de bureau et informatique 3 ans
- Mobilier de 7 à 20 ans
- Autres matériel et outillage 5 ans

Participations, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Règles et méthodes comptables

Stocks

Les stocks sont évalués suivant la méthode *premier entrée, premier sorti*.
Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Règles et méthodes comptables

BILAN ACTIF	Exercice 31/12/2020 (selon ANC 2018-06)			Exercice 31/12/2019 (selon CRC 1999-01)
	Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	239 940	226 998	12 942	20 060
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains	276 651	124 520	152 131	159 964
Constructions	35 712 339	12 506 379	23 205 961	24 310 002
Installations techniques, matériel et outillage industriels	6 822 065	5 165 242	1 656 823	1 958 955
Autres immobilisations corporelles	1 514 544	974 549	539 995	502 229
Immobilisations corporelles en cours	90 770		90 770	143 853
Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations et Créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres	19 801		19 801	20 699
Total I	44 676 110	18 997 688	25 678 423	27 115 763
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours	75 708		75 708	81 793
Avances et acomptes versés sur commandes				18 677
Créances clients, usagers et comptes rattachés	3 055 642	14 199	3 041 443	570 617
Autres créances	5 188 390		5 188 390	6 782 196
Valeurs mobilières de placement	149 811		149 811	149 413
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	3 792 270		3 792 270	1 511 350
Charges constatées d'avance	26 636		26 636	39 259
Total II	12 288 458	14 199	12 274 259	9 153 305
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecarts de conversion Actif (V)				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	**56 964 569**	**19 011 887**	**37 952 682**	**36 269 068**

Règles et méthodes comptables

BILAN PASSIF	Exercice 31/12/2020 (selon ANC 2018-06)	Exercice 31/12/2019 (selon CRC 1999-01)
FONDS PROPRES / FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds propres / fonds associatifs sans droit de reprise		
Fonds propres avec droit de reprise		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité	53 032	53 031
Autres		
Report à nouveau	804 701	112 804
Excédent ou déficit de l'exercice	3 320 338	691 898
Situation nette (sous total)	**4 178 071**	**857 733**
Fonds propres consomptibles		
Subventions d'investissement	**25 606 263**	**27 065 217**
Provisions réglementées		
Total I	**29 784 334**	**27 922 950**
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	**74 257**	
Total II	**74 257**	
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	**1 015 990**	**1 006 206**
Total III	**1 015 990**	**1 006 206**
Fonds dédiés		
- sur subventions de fonctionnement		60 263
- sur autres ressources		13 666
Total III bis		**73 929**
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	**18**	
Emprunts et dettes financières diverses	**50**	**50**
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	**462 497**	**544 952**
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	**2 392 814**	**5 960 979**
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	**156 619**	**170 340**
Autres dettes	**80 752**	**41 137**
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	**3 985 350**	**548 525**
Total IV	**7 078 100**	**7 265 983**
Ecarts de conversion Passif (V)		
TOTAL GENERAL (I + II + III + III bis + IV + V)	**37 952 682**	**36 269 068**

Règles et méthodes comptables

COMPTE DE RESULTAT	Exercice 31/12/2020 (selon ANC 2018-06)	Exercice 31/12/2019 (selon CRC 1999-01)
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
Ventes de prestations de service	10 672 868	991 348
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	698 889	
Subventions		8 300 404
Produits liés à des financements réglementaires		
Contributions financières	267 841	
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	92 779	102 850
Utilisations des fonds dédiés	39 166	
Autres produits	29 566	61 676
Total I	11 801 109	9 456 278
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		320 901
Variation de stock		- 15 982
Autres achats et charges externes	2 011 174	2 261 781
Impôts, taxes et versements assimilés	345 742	331 622
Salaires et traitements	4 356 259	4 115 803
Charges sociales	1 680 189	1 574 467
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	1 983 258	1 930 742
Dotations aux provisions	14 199	
Reports en fonds dédiés	39 495	
Autres charges	9 561	25 914
Total II	10 439 877	10 545 247
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I -II)	1 361 233	- 1 088 970
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	4 093	4 414
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total III	4 093	4 414
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total IV	-	-
2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)	4 093	4 414
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	1 365 325	- 1 084 556
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	39 704	5 940
Sur opérations en capital	1 000	4 500
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	1 937 062	1 863 555
Total V	1 977 766	1 873 995
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	14 492	92 641
Sur opérations en capital	7 288	
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total VI	21 780	92 641

Règles et méthodes comptables

4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	1 955 985	1 781 355
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)	973	1 048
Total des produits (I + III + V)	**13 782 968**	**11 334 687**
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	**10 462 630**	**10 638 936**
SOLDE INTERMEDIAIRE		
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs		30 120
- Engagements à réaliser sur ressources affectées		33 973
EXCEDENT OU DEFICIT	**3 320 337**	**691 898**

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	237 096	2 844		239 940
Immobilisations incorporelles	**237 096**	**2 844**		**239 940**
- Terrains	276 651			276 651
- Constructions sur sol propre	5 099 114			5 099 114
- Constructions sur sol d'autrui	25 383 455	97 155	168 540	25 312 070
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	5 192 421	108 733		5 301 155
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	6 499 823	329 530	7 288	6 822 065
- Installations générales, agencements aménagements divers	544 408			544 408
- Matériel de transport	16 414			16 414
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	734 068	170 818		904 887
- Emballages récupérables et divers	46 316	2 519		48 835
- Immobilisations corporelles en cours	143 853	10 104	63 187	90 770
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	**43 936 524**	**718 859**	**239 015**	**44 416 369**
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres Immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	20 699	102	1 000	19 801
Immobilisations financières	**20 699**	**102**	**1 000**	**19 801**
ACTIF IMMOBILISE	**44 194 319**	**721 805**	**240 015**	**44 676 110**

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	217 036	9 962		226 998
Immobilisations incorporelles	**217 036**	**9 962**		**226 998**
- Terrains	116 688	7 832		124 520
- Constructions sur sol propre	2 613 420	137 892		2 751 313
- Constructions sur sol d'autrui	5 528 970	793 628	17 434	6 305 164
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	3 222 598	227 304		3 449 902
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	4 540 867	625 476	1 101	5 165 242
- Installations générales, agencements aménagements divers	295 675	26 367		322 043
- Matériel de transport	16 414			16 414
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	480 572	108 910		589 482
- Emballages récupérables et divers	46 316	294		46 610
Immobilisations corporelles	**16 861 521**	**1 927 703**	**18 535**	**18 770 690**
ACTIF IMMOBILISE	**17 078 556**	**1 937 665**	**18 535**	**18 997 687**

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 8 290 470 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	19 801		19 801
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	3 055 642	3 055 642	
Autres	5 188 390	5 188 390	
Charges constatées d'avance	26 636	26 636	
Total	**8 290 470**	**8 270 669**	**19 801**
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Usagers, produits non facturés	1 263 065
Avoirs à recevoir	5 150
Subv à recev. Région équip.	56 005
Subv à recev. Région travaux	247 954
Subv à recev. C.C.C.A renouv.	358 812
Subv. à reçev. C.C.C.A. trav.	464 335
Divers - Produits à recevoir	23 263
Total	**2 418 584**

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 7 078 100 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	18	18		
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	50	50		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	462 497	462 497		
Dettes fiscales et sociales	2 392 814	2 392 814		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	156 619	156 619		
Autres dettes (**)	80 752	80 752		
Produits constatés d'avance	3 985 350	3 985 350		
Total	**7 078 100**	**7 078 100**		

(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice
(**) Dont envers les associés

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - Fact. non parvenues	89 856
Intérêts courus à payer	18
Dettes provis. pr congés à payer	305 742
Personnel - autres charges à payer	125 683
Ch Soc S/Congés à payer et primes	116 771
Charges sociales - charges à payer	76 024
Charges fiscales s/ congés à payer	20 013
Total	**734 107**

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d avance	26 636		
Total	**26 636**		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
Produits constatés d avances	3 985 350		
Total	**3 985 350**		

Notes sur le bilan

VARIATION DES FONDS PROPRES

NATURE DES FONDS PROPRES	Solde d'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	Solde à la clôture
FONDS PROPRES					
Fonds propres/fonds associatifs sans droit de reprise					
Statutaires					
Complémentaires					
Fonds propres/fonds associatifs avec droit de reprise					
Statutaires					
Complémentaires					
Ecarts de réévaluation					
Réserves	53 031				53 031
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves pour projet de l'entité	53 031				53 031
Autres					
Report à nouveau	112 804	691 898			804 702
Excédent ou déficit de l'exercice	691 898	-691 898	3 320 338		3 320 338
Autres fonds propres/fonds associatifs					
Emissions titres associatifs					
Avances conditionnées					
Autres : à préciser					
Fonds associatifs avec droit de reprise					
Apports					
Legs et donations					
Résultats sous contrôle des tiers financeurs					
SITUATION NETTE (I)	**857 733**		**3 320 338**		**4 178 071**
Fonds propres consomptibles					
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL (II)					
TOTAL (I+II)	**857 733**		**3 320 338**		**4 178 071**

Notes sur le bilan

TABLEAU DES PROVISIONS					
	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges					-
Garanties données aux clients					-
Pertes sur marchés à terme					-
Amendes et pénalités					-
Pertes de change					-
Pensions et obligations similaires	1 006 206	46 195	36 411		1 015 990
Pour impôts					-
Renouvellement des immobilisation					-
Gros entretien et grandes révisions					-
Ch. soc. et fis. s/ congés à payer					-
Autres prov. pour risques et charges					-
TOTAL	**1 006 206**	**46 195**	**36 411**	**-**	**1 015 990**
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice					
Exploitation		46 195	36 411		
Financières					
Exceptionnelles					

Notes sur le bilan

Tableau de suivi des fonds dédiés par projets

Variation des fonds dédiés issus de :	A l'ouverture de l'exercice	Reports	Utilisations		Transferts	A la clôture de l'exercice	
			Montant global	Dont remboursements		Montant global	Projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitation							
Contributions financières d'autres organismes							
CCCA foyer CFA 16 2018	6 953		6 953			0	
CCCA foyer CFA 16 2019	4 744					4 744	
CCCA foyer CFA 16 2020		9 758				9 758	
CCCA foyer CFA 17 2018	12 985		12 985			0	
CCCA foyer CFA 17 2019	16 499					16 499	
CCCA foyer CFA 17 2020		17 734				17 734	
CCCA foyer CFA 86 2018	6 352		6 352			0	
CCCA foyer CFA 86 2019	12 730					12 730	
CCCA foyer CFA 86 2020		12 002				12 002	
Apport AFOBAT 17	13 666		12 876			790	
Ressources liées à la générosité du public							
Total	73 929	39 494	39 166			74 257	

Notes sur le bilan

Détail des financements publics

Financements publics	Union Européenne	Etat	Collectivités territoriales	CAF	Autres (préciser)	Total
Concours publics						-
						-
Subventions d'exploitation						
Académie de Poitiers		6 261				6 261
Fond social Européen	259 442					259 442
Région N. Aquitaine			433 186			433 186
Subventions d'investissements						
Région N. Aquitaine			15 828			15 828
						-
TOTAL	259 442	6 261	449 014	-	-	714 717

Notes sur le compte de résultat

Charges et produits exceptionnels

NATURE	CHARGES	PRODUITS
Charges exceptionnelles		
Pénalités et amendes	50	
VCN immobilisation cédées	7 288	
Dons et libéralités	-	
Autres charges exceptionnelles de gestion	14 442	
Charges exceptionnelles divers		
SOUS TOTAL	*21 780*	
Charges exceptionnels sur exercices antérieurs	-	
SOUS TOTAL	-	
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	**21 780**	
Produits exceptionnels		
Autres produits exceptionnels		39 704
Produits de cessions des éléments d'actif		1 000
Produits exceptionnels sur exercices antérieurs		-
SOUS TOTAL		*40 704*
Quote part subvention investissements		1 937 062
SOUS TOTAL		*1 937 062*
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS		**1 977 766**

Les éléments figurant sur la ligne "Autres charges exceptionnelles" du tableau annexe "Charges et produits exceptionnels" sont composés notamment comme suit :

- Facture d'ordures ménagères du 2eme semestre 2019 pour 3 028 € (CFA Saint-Benoit)
- Régularisation du solde du compte fournisseur ANSAMBLE de 2016 pour 5 800 € (CFA Saint-Benoit)

Les "Autres produits exceptionnels" comprennent principalement les éléments suivants :

- Facture d'aménagement paysager lié à la construction du CFA qui avaient été comptabilisés en charge en 2019 suite au rejet de l'AMO, mais qui a finalement été financé pour 10 452 € (CFA Chasseneuil)
- Ecart de financement de la RNA sur la construction du CFA pour 10 071 € (CFA Chasseneuil)
- Annulation d'un remboursement à la SMABTP pour 17 734 € (CFA Saintes)

Autres informations

Contributions volontaires en nature

Les contributions volontaires en nature n'étaient ni valorisées, ni comptabilisées jusqu'en en 2019. L'analyse des contributions volontaires et notamment du bénévolat a été revue en application du règlement 2018-06. Leur caractère non-significatif au regard de l'importance des ressources de l'entité a été confirmé, les seules contributions en nature étant le temps passé par les administrateurs pour la direction de l'entité.

Bail Emphytéotique

Les locaux du CFA de Saint Benoit sont construits sur des terrains qui ont fait l'objet de la part de la ville de Poitiers de divers baux emphytéotiques au profit de l'AFPBTP 86, association gérant jusqu'au 31 décembre 2011 le CFA de Saint Benoit. Suite à la fusion-absorption de celle-ci par BTP CFA Poitou-Charentes, Grand Poitiers a convenu avec la nouvelle association la conclusion d'un nouveau bail emphytéotique d'une durée de 30 ans, rétroactivement au 1er janvier 2012 pour se terminer le 31 décembre 2041. Ce bail emphytéotique signé le 21 novembre 2013 prévoit, notamment, que, le loyer afférent à 2012 et 2013 est gratuit, et que, par la suite, il s'élèvera à 1 200 € par an (montant révisable annuellement en fonction du coût de la construction publiée par l'INSEE) et payable à terme échu. Le montant pris en charge pour l'exercice 2020 s'élève à 1 315.25 €.

Engagements de retraite

La convention collective de l'association, prévoit des indemnités de fin de carrière.
La valeur actuelle probable des indemnités à verser selon les hypothèses retenues est de 1 015 990 euros, se décompose de la façon suivante :

- droits acquis au 31/12/2020		= 702 697.39 €
- charges sociales et fiscales		= 313 293.10 €
	Total	**1 015 990.49 €**

Les hypothèses retenues pour l'évaluation de la provision pour engagement de retraite, qui s'élève au 31 décembre 2020 à 1 015 990 €, sont les suivantes :

- Cadres (CCN du 01/01/2005) : indemnité de 1,5/10 de mois par année d'ancienneté à partir de 2 ans révolus jusqu'à 10 ans, 3/10 de mois par année d'ancienneté au-delà 10 ans, plafonnée à 8 mois.
- ETAM (CCN du 12/07/2006) : indemnité de 1/10 de mois par année d'ancienneté à partir de 2 ans révolus jusqu'à 10 ans, 1.5/10 de mois par année d'ancienneté au-delà 10 ans, plafonnée à 5 mois.

Loi relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif

Conformément à l'article 20 de la loi n° 2005-586 du 23 mai 2006 qui fait obligation de publier la rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés, nous vous informons que ce montant s'élève à la somme de 84 193 € au titre de l'exercice 2020.

Honoraires du Commissaire aux Comptes

En application du décret n° 2008-1487 du 30 décembre 2008, nous vous indiquons que le montant total des honoraires du Commissaire aux Comptes figurant au compte de résultat au titre du contrôle légal des comptes 2020 s'élève à 11 880 € toutes taxes comprises.

Autres informations

Ventilation par catégorie de l'effectif (en équivalent temps plein)

	Personnel Salarié	*Personnel mis à la disposition de l'association*
Cadres	14	0
Administratifs	16	0
Enseignants	62	0
Animation	7	0
Services	9	0

Répartition des charges communes entre CFA et l'organisme gestionnaire

Les frais de fonctionnement de l'association gestionnaire sont répartis proportionnellement aux effectifs entre le CFA de Saint-Benoit et ceux de Saintes et Chasseneuil-sur-Bonnieure, à l'exception de charges spécifiques.

Autres informations

ANNEXE FORMATION CONTINUE

TABLEAU I - RESSOURCES DE L'ORGANISME

ORIGINE DES FONDS	MONTANT (N)		MONTANT (N - 1)	
	EN EURO	*EN %*	*EN EURO*	*EN %*
I - RESSOURCES PROVENANT DES ENTREPRISES ET ADMINISTRATIONS POUR LEURS SALARIES ET DES PARTICULIERS				
ASSOCIATIONS	3 040	0%	5 200	3%
ETAT COLLECTIVITES LOCALES, ETABLISSEMENTS PUBLICS	83 877	1%	27 860	15%
ENTREPRISES VIA FONGECIF, OPCA FAF	67 609	1%	56 390	31%
PARTICULIERS	-	0%	85 483	46%
SOUS-TOTAL I	**154 526**	**2%**	**174 933**	**95%**
II - RESSOURCES PROVENANT DES POUVOIRS PUBLICS				
INSTANCES EUROPEENNES				
ETAT	-	0%	-	0%
REGIONS	-	0%	-	0%
AUTRES COLLECTIVITES TERRITORIALES	-	0%	-	0%
SOUS-TOTAL II	**-**	**0%**	**-**	**0%**
III - AUTRES				
AUTRES ORGANISMES DE FORMATION	4 800	0%	9 124	5%
AUTRES RESSOURCES	9 923 451	98%	-	0%
SOUS-TOTAL III	**9 928 251**	**98%**	**9 124**	**5%**
TOTAL DES RESSOURCES	**10 082 777**	**100%**	**184 057**	**100%**

Autres informations

ANNEXE FORMATION CONTINUE (suite)

TABLEAU II - DECOMPOSITION DES ACTIONS DE FORMATION PAR FINALITE

FINALITE DES ACTIONS	VOLUMES FINANCIERS			
	N		N - 1	
	Montant en euro	*%*	*Montant en euro*	*%*
Diplômantes (1)	10 008 353	99%	59 570	32%
Découvertes Orientation (3)	546	0%	728	
Perfectionnement personnel	73 878	1%	123 759	67%
et qualifiant (2)				
Insertion sociale	0	0%	0	0%
TOTAL	**10 082 777**	**100%**	**184 057**	**100%**

(1) Diplômes nationaux, titres homologués.
(2) Certificats de branches, certificats d'entreprise, attestations.
(3) CPA